



Délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Vernaz

Séance du 28 Novembre 2014

MAIRIE

République Française

LA VERNAZ

HAUTE-SAVOIE
74200

L'an deux mil quatorze et le vingt huit du mois de Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame GARIN Jacqueline**, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la Convocation du Conseil municipal : 24 novembre 2014.

OBJET :

Avenant N° 01 – Desserte du massif forestier des Ravières

PRESENTS : Mmes FIGUREAU Marie-Laure, GARIN Jacqueline, HENNEBIQUE Sylvie, PETITE Virginie, MMs. HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE-LONGET Yves, HAUTEVILLE Bernard, LABAR Philippe, MOREL Alain, REQUET Christophe.

Absent excusé : CETTOUR-CAVE Laetitia.

Mme CETTOUR-CAVé Laetitia donne procuration à Mme FIGUREAU Marie-Laure.

Monsieur LABAR Philippe a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de l'avancement des travaux pour la construction de la desserte du Massif forestier des Ravières, et elle indique qu'il est nécessaire d'exécuter des travaux de terrassements et d'empierrements supplémentaires. Il convient donc de régulariser par un avenant les travaux supplémentaires présentés par l'entreprise COPPEL Christian - Les Gets - et vérifié par le Maître d'œuvre faisant apparaître une dépense supplémentaire de **10 380,00 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** l'avenant N° 1 tel que présenté par l'entreprise COPPEL Christian pour un montant de **10 380,00 € TTC**.
- **CHARGE** Mme le Maire de signer les documents correspondants.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jacqueline GARIN
Maire

